

## Le pouvoir législatif du roi de France à l'époque moderne

Par **titoom**, le **03/01/2012** à **18:29**

Bonjour à tous,

Je viens de sortir de mon partiel du droit et je viens ici pour me rassurer ^^

Voici le sujet:

### **Le pouvoir législatif du roi de France à l'époque moderne**

Epoque moderne: XVIème siècle - 1789.

Problématique: Quelles sont les modalités de l'évolution du pouvoir législatif du roi de France face au pluralisme juridique existant sous l'époque moderne ?

#### **[citation][s]I - L'affirmation du pouvoir législatif du Roi à travers l'éviction des pouvoirs extérieurs concurrents[/s]**

*A - La théorie de la souveraineté évinçant les prétentions impérialistes de l'Empereur d'Allemagne*

- Théorie de Bodin, Loyseau et Le Bret
- Pouvoir législatif du Roi l'emporte sur le DR dont se prévaut l'empereur allemand

*B - La théorie du droit divin évinçant les prétentions pontificales*

- Théorie prend ampleur grâce à faculté de théologie de Paris sous le règne de Louis XIV
- Pouvoir législatif du Roi l'emporte sur le DC dont se prévaut le pape

#### **[s]II - La concurrence des pouvoirs intérieurs malgré l'ensemble des prérogatives du droit royal de faire la loi[/s]**

*A - La pluralité des actes du pouvoir législatif du Roi*

- Lettres patentes + actes relevant de la pleine puissance du roi + ordonnance de réformation (Villers-coterets/Blois) + Edit de St Germain.

*B - La concurrence des pouvoirs extérieurs*

- Lutte contre la coutume à travers les ordonnances de codification de Colbert et de d'Aguesseau. Echec car le droit privé toujours soumis à la coutume.

- Cour souveraine de justice avec la procédure de promulgation des actes royaux.

Ouverture: Le pouvoir législatif du roi de France a connu son apogée sous l'époque moderne. Cependant, le pouvoir cessera d'exister à la fin de cette époque à cause de 1789 ...  
[/citation]

Voilà, j'aimerais bien un avis car je trouve mon II pas bon du tout (surtout au niveau de la formulation).

Merci à tous :)

Par **Hank**, le **19/09/2012** à **21:06**

Je vous conseille de lire Stéphane Rials pour ce type de sujet.